



Bundesverwaltungsgericht  
Tribunal administratif fédéral  
Tribunale amministrativo federale  
Tribunal administrativ federal

Medienmitteilung – Communiqué aux médias – Comunicato per la stampa – Media release

## **Le Tribunal administratif fédéral nomme son secrétaire général et les chefs des différents secteurs**

**Berne, 28.11.2005.** Lors de sa deuxième séance de travail, la Direction provisoire du Tribunal administratif fédéral, présidée par M. Hans Urech, a pris d'importantes décisions relatives au personnel et a approuvé le règlement interne ainsi que le règlement relatif à l'information. Les cinq membres constituant la Direction provisoire ont nommé M. Jürg Dubs, Secrétaire de la Commission de recours du Département fédéral de l'économie (DFE) et de celle pour les questions de concurrence, au poste de secrétaire général. Ils ont également désigné les chefs des différents secteurs: informatique, personnel, finances, chancellerie centrale et gestion des connaissances. Le nouveau Tribunal entrera en fonction au début 2007.

Le règlement relatif à l'information prévoit que le Tribunal administratif fédéral pratique une politique d'information ouverte et transparente et qu'il publie ses décisions dans une base de données électronique. Il est également prévu d'accréditer des représentants des médias et d'instaurer un service de presse au Secrétariat général. Le règlement interne, qui vient également d'être adopté, clarifie les compétences et les processus y afférents au sein du Tribunal administratif fédéral.

Le secrétaire général et les chefs des cinq secteurs nommés aujourd'hui proviennent principalement des actuels services et commissions de recours de la Confédération, qui seront intégrés au nouveau Tribunal administratif fédéral.

Le Tribunal administratif fédéral sera opérationnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, et siègera provisoirement dans la région de Berne. Son transfert à Saint-Gall est prévu pour 2010 au plus tôt. Prenant le relais des 36 commissions et services de recours en fonction jusque-là, il sera chargé d'examiner et de juger les recours déposés contre les décisions rendues dans l'administration fédérale. Doté au final de quelque 400 employés, il formera, avec le Tribunal fédéral et le Tribunal pénal fédéral, l'un des trois plus importants tribunaux de Suisse.

### Renseignements supplémentaires:

Hans Urech, président, tél.: 031-324-8143; courriel: [hans.urech@reko-evd.admin.ch](mailto:hans.urech@reko-evd.admin.ch)